



Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte

Édition Spéciale n° 31
Mois d' : AOUT 2012

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

DATE DE PARUTION : 14 août 2012

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE édition SPECIALE du mois d'AOUT 2012

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES		
ARRETE N° 665/DRCL/2012 portant règlement du budget primitif 2012 de la commune de BOUENI	10/08/12	4
ARRETE N° 666/2012 portant règlement du budget primitif 2012 du Département de Mayotte	13/08/12	8



PREFET DE MAYOTTE

**Direction des relations avec les
collectivités locales**

ARRETE N° 665 /DRCL/2012

Bureau du contrôle budgétaire

**Portant règlement du budget primitif 2012
de la commune de BOUENI**

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-14 ;
- VU** le décret du 22 juillet 2011 du Président de la République française nommant Monsieur Thomas DEGOS, Préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 06 mars 2012 du Président de la République française nommant Monsieur François CHAUVIN, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-252 du 12 avril 2012 portant délégation de signature de Monsieur François CHAUVIN, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'avis n° B12-22 du 27 juillet 2012 de la Chambre Régionale des Comptes de Mayotte constatant que la commune de Bouéni n'a pas adopté lors du vote du budget primitif 2012 des mesures suffisantes visant à rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre du plan de redressement ;

Considérant que le maire de la commune de Bouéni dans un courrier du 2 août 2012 a informé la préfecture que le remboursement d'emprunt en capital d'un montant de 35 111,15 euros n'avait pas été inscrit lors du vote du budget primitif 2012. La commune afin de respecter le plan de rétablissement de l'équilibre établi par la Chambre régionale des comptes a proposé de réduire les dépenses d'investissement. Qu'il convient dès lors, au vu des justificatifs produits par la commune, d'inscrire au chapitre 16 de la section d'investissement la somme de 35 111,15 euros et de réduire les dépenses d'investissement d'une somme équivalente.

Considérant que, conformément audit avis et en vertu des dispositions prévues à l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de régler et de rendre exécutoire le budget primitif 2012 de la commune de Bouéni ;

SUR proposition du Sous-préfet, Secrétaire Général ;

ARRETE :

Article 1 : Le budget primitif 2012 de la commune de BOUENI est réglé et rendu exécutoire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
011	Charges à caractère général	632 376.29	70	Produits des services et du domaine	60 560.40
012	Dépenses de personnel	1 870 875.61	73	Impôts et taxes	0.00
014	Atténuation de produits	0.00	74	Dotations et participations	2 761 008.30
65	Autres charges de gestion courante	775 379.75	75	Autres produits de gestion courante	0.00
			013	Atténuations de charges	541 742.00
	Total dépenses de gestion courante	3 278 631.65		Total des recettes de gestion courante	3 363 310.70
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	2 727.61	76	Produits financiers	0.00
67	Charges exceptionnelles	22 000.00	77	Produits exceptionnels	0.00
022	Dépense imprévues	0.00	78	Reprises sur provisions	0.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 303 359.26		Total des recettes réelles de fonctionnement	3 363 310.70
023	Virement à la section d'investissement	160 680.06			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 616.25	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00
	Total des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement	200 296.31		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00
	Total	3 503 655.57		Total	3 363 310.70
D002	Résultat reporté ou anticipé	0.00	R002	Résultat reporté ou anticipé	140 344.87
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 503 655.57		Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 503 655.57
Equilibre de la section de fonctionnement					0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
			13	Subventions d'investissement	6 175 922.33
			16	Emprunts et dettes assimilées	575 700.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 839.80	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'investissement versées	0.00	204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	35 492.50	21	Immobilisations corporelles	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	224 573.95	23	Immobilisations en cours	0.00
	Total des opérations d'équipement	6 723 770.28			
	Total des dépenses d'équipement	7 042 676.53		Total des recettes d'équipement	6 751 622.33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
13	Subventions d'investissement	1 267 352.28	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 111.15			
26	Participations et créances	0.00	26	Participations et créances	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	27	Autres immobilisations financières	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	024	Produit des cessions	0.00
	Total des dépenses financières	1 302 463.43		Total des recettes financières	0.00
45X-1	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00	45X-2	Total des opérations pour compte de tiers	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 345 139.96		Total des recettes réelles d'investissement	6 751 622.33
			021	Virement de la section de fonctionnement	160 680.06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 616.25
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
	Total des opérations d'ordre d'investissement	0.00		Total des recettes d'ordre en investissement	200 296.31
	Total	8 345 139.96		Total	6 951 918.84
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0.00	R001	Solde d'exécution positif reporté	447 539.10
	Total des dépenses d'investissement cumulées	8 345 139.96		Total des recettes d'investissement cumulées	7 399 457.74
Equilibre de la section d'investissement					- 945 682.22
Résultat de clôture de l'exercice					- 945 682.22

Article 2 : Un recours pourra être formé contre cet arrêté, dans les trois mois suivant sa notification, auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Mamoudzou.


Article 3 : Le Sous-préfet, Secrétaire général, le Maire de la commune de Bouéni sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Mamoudzou, le 10 AOUT 2012

Copies

Commune de Bouéni	2
Trésorier Municipal	2
TPG	1
DRCL	1
CRC de Mayotte	1
RAA	1

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Secrétaire Général


François CHAUVIN



PREFET DE MAYOTTE

**Direction des Relations
avec les Collectivités Locales**

ARRETE N° 666 /2012

Bureau du contrôle budgétaire

**Portant règlement du budget primitif 2012 du
Département de Mayotte**

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-14;
- VU** le décret du 22 juillet 2011 du Président de la République française nommant Monsieur Thomas DEGOS, Préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 06 mars 2012 du Président de la République française nommant Monsieur François CHAUVIN, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-252 du 12 avril 2012 portant délégation de signature à Monsieur François CHAUVIN, Sous-préfet, Secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU** l'avis n° B12-20 du 17 juillet 2012 de la Chambre Régionale des Comptes de Mayotte invitant le représentant de l'Etat à Mayotte à régler et rendre exécutoire le budget primitif 2012 du Département de Mayotte ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes de Mayotte, dans son avis du 17 juillet 2012, a constaté que le Département de Mayotte n'a pas adopté, lors du vote du budget primitif 2012, des mesures suffisantes visant à limiter le déséquilibre budgétaire de l'exercice ;

Que, conformément audit avis et en vertu des dispositions prévues à l'article L.1612-14 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de régler et de rendre exécutoire le budget primitif 2012 du Département de Mayotte ;

SUR proposition du Sous-préfet, Secrétaire Général ;

ARRETE :

Article 1 : Le budget primitif 2012 du Département de Mayotte est réglé et rendu exécutoire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (budget principal)

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
011	Charges à caractère général	32 539 752.82	70	Produits des services, du domaine...	710 000.00
012	Charges de personnel	85 531 688.70	73	Impôts et taxes (hors 731)	126 082 283.00
014	Atténuations de produits	42 109 060.00	731	Impôts locaux	57 595 425.61
65	Autres charges de gestion	52 485 257.42	74	Dotations et participations	40 757 512.07
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	200 000.00	75	Autres produits de gestion courante	260 000.00
			013	Atténuations de charges	2 558 833.03
017	RSA	6 000 000.00	017	RSA	6 380 400.00
	Total des dépenses de gestion courante	218 865 758.94		Total des recettes de gestion courante	234 344 453.71
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	6 400 000.00	76	Produits financiers	753 558.51
67	Charges exceptionnelles	7 000 000.00	77	Produits exceptionnels	5 706 433.65
68	Dotations aux provisions	0.00	78	Reprises sur provisions	1 000 000.00
022	Dépenses imprévues	0.00			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	232 265 758.94		Total des recettes réelles de fonctionnement	241 804 445.87
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 453 185.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 483 000.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 453 185.00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 483 000.00
	TOTAL	244 718 943.94		TOTAL	244 287 445.87
D 002	Résultat reporté ou anticipé	53 076 159.29	R 002	Résultat reporté ou anticipé	0.00
	Total des dépenses de fonctionnement	297 795 103.23		Total des recettes de fonctionnement	244 287 445.87
Equilibre de la section de fonctionnement			- 53 507 657.36		

SECTION D'INVESTISSEMENT (budget principal)

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
			13	Subventions d'investissement	10 579 000.00
			16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 555 231.79	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'investissement versées	6 077 728.55	204	Subventions d'investissement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	3 060 185.31	21	Immobilisations corporelles	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	18 472 485.65	23	Immobilisations en cours	0.00
	Total des dépenses d'équipement	31 165 631.30		Total des recettes d'équipement	10 579 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	10	Dotations, fonds divers et réserves (DGE, FCTVA)	5 207 868.19
13	Subventions d'investissement	479 999.00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 885 308.78			
26	Participations et créances	0.00	26	Participations et créances	0.00
27	Autres immobilisations financières	31 173.00	27	Autres immobilisations financières	31 346.00
020	Dépenses imprévues	0.00	024	Produits des cessions	2 300 000.00
	Total des dépenses financières	10 396 480.78		Total des recettes financières	7 539 214.19
45X1	Total des opérations pour compte de tiers	0.00	45X2	Total des opérations pour compte de tiers	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	41 562 112.08		Total des recettes réelles d'investissement	18 118 214.19
			021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 483 000.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 453 185.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 483 000.00		Total des recettes d'ordre d'investissement	12 453 185.00
	TOTAL	44 045 112.08		TOTAL	30 571 399.19
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	0.00	R001	Solde d'exécution positif reporté	13 699 466.72
	Total des dépenses d'investissement cumulées	44 045 112.08		Total des recettes d'investissement cumulées	44 270 865.91
Equilibre de la section d'investissement			225 753.83		
Résultat de clôture de l'exercice			- 53 281 903.53		

SECTION DE FONCTIONNEMENT (budget annexe du STM)

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
011	Charges à caractère général	2 276 000.00	70	Produits des services, du domaine...	2 950 000.00
012	Charges de personnel	7 980 000.00	74	Dotations et participations	9 000 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00	013	Atténuations de charges	0.00
	Total des dépenses de gestion courante	10 257 000.00		Total des recettes de gestion courante	11 950 000.00
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	18 000.00	76	Produits financiers	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
68	Dotations aux provisions	0.00	78	Reprises sur provisions	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 275 000.00		Total des recettes réelles de fonctionnement	11 950 000.00
023	Virement à la section d'investissement	975 000.00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 675 000.00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00
	TOTAL	11 950 000.00		TOTAL	11 950 000.00
D 002	Résultat reporté ou anticipé	0.00	R 002	Résultat reporté ou anticipé	0.00
	Total des dépenses de fonctionnement	11 950 000.00		Total des recettes de fonctionnement	11 950 000.00
Equilibre de la section de fonctionnement			0.00		

SECTION D'INVESTISSEMENT (budget annexe du STM)

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
			13	Subventions d'investissement	
			16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'investissement versées	0.00	204	Subventions d'investissement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	783 468.40	21	Immobilisations corporelles	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	23	Immobilisations en cours	0.00
	Total des dépenses d'équipement	783 468.40		Total des recettes d'équipement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	10	Dotations, fonds divers et réserves (DGE, FCTVA)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 145 268.72
16	Emprunts et dettes assimilées	775 000.00	26	Participations et créances	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	27	Autres immobilisations financières	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	024	Produits des cessions	0.00
	Total des dépenses financières	775 000.00		Total des recettes financières	1 145 268.72
45X1	Total des opérations pour compte de tiers	0.00	45X2	Total des opérations pour compte de tiers	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 558 468.40		Total des recettes réelles d'investissement	1 145 268.72
			021	Virement de la section de fonctionnement	975 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00		Total des recettes d'ordre d'investissement	1 675 000.00
	TOTAL	1 558 468.40		TOTAL	2 820 268.72
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	1 261 800.32	R001	Solde d'exécution positif reporté	0.00
	Total des dépenses d'investissement cumulées	2 820 268.72		Total des recettes d'investissement cumulées	2 820 268.72
Equilibre de la section d'investissement			0.00		
Résultat de clôture de l'exercice			0.00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT (budget du SIS)

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
011	Charges à caractère général	1 612 712.65	70	Produits des services, du domaine...	14 000.00
012	Charges de personnel	9 283 194.94	74	Dotations et participations	10 500 000.00
			013	Atténuations de charges	700 000.00
	Total des dépenses de gestion courante	10 895 907.59		Total des recettes de gestion courante	11 214 000.00
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	0.00	76	Produits financiers	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
68	Dotations aux provisions	0.00	78	Reprises sur provisions	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 895 907.59		Total des recettes réelles de fonctionnement	11 214 000.00
023	Virement à la section d'investissement	487 354.40			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	487 354.40		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00
	TOTAL	11 383 261.99		TOTAL	11 214 000.00
D 002	Résultat reporté ou anticipé	0.00	R 002	Résultat reporté ou anticipé	527 667.09
	Total des dépenses de fonctionnement	11 383 261.99		Total des recettes de fonctionnement	11 741 667.09
Equilibre de la section de fonctionnement			358 405.10		

SECTION D'INVESTISSEMENT (budget du SIS)

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
			13	Subventions d'investissement	0.00
			16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000.00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'investissement versées	0.00	204	Subventions d'investissement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	288 092.41	21	Immobilisations corporelles	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	169 261.99	23	Immobilisations en cours	0.00
	Total des dépenses d'équipement	487 354.40		Total des recettes d'équipement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	10	Dotations, fonds divers et réserves (DGE, FCTVA)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	24 721.66
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	26	Participations et créances	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	27	Autres immobilisations financières	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	024	Produits des cessions	0.00
	Total des dépenses financières	0.00		Total des recettes financières	24 721.66
45X1	Total des opérations pour compte de tiers	0.00	45X2	Total des opérations pour compte de tiers	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	487 354.40		Total des recettes réelles d'investissement	24 721.66
			021	Virement de la section de fonctionnement	487 354.40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00		Total des recettes d'ordre d'investissement	487 354.40
	TOTAL	487 354.40		TOTAL	512 076.06
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	24 721.66	R001	Solde d'exécution positif reporté	0.00
	Total des dépenses d'investissement cumulées	512 076.06		Total des recettes d'investissement cumulées	512 076.06
Equilibre de la section d'investissement			0.00		
Résultat de clôture de l'exercice			358 405.10		

Article 2 : Un recours pourra être formé contre cet arrêté, dans les trois mois suivant sa notification, auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Mamoudzou ;

Article 3 : Le Sous-préfet, Secrétaire général, le Président du Conseil Général de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Mamoudzou, le 13/08/2012

Copies

Département	2
Payeur Départemental	2
TPG	1
DRCL	1
CRCM	1
RAA	1

**Pour le Préfet de Mayotte,
Le sous-préfet, Secrétaire général**



François CHAUVIN